

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020**

### **COMPTE RENDU**

Le maire rappelle les points ayant été présentés lors du dernier conseil municipal (28 mai 2020) à savoir l'élection du maire et des adjoints. Il propose par ailleurs d'inverser l'ordre de présentation des points 4 et 5 du rapport de présentation.

#### **1° CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le maire rappelle que les commissions municipales sont créées en application des dispositions de l'article L 2121-22 CGCT. Afin de faciliter les travaux du Conseil Municipal, il propose de créer les commissions suivantes :

##### **1° Commission Finances travaux appels d'offres ouverture des plis**

La création de cette commission est acceptée

Les membres suivants ont fait acte de candidature

Régine MARTIGNON, Virginie THIRY, Brigitte GUITTIN, Michel SENERS, Serge GIBIER, Philippe BERTIN, Cédric PELOSATO. Ces membres sont nommés à l'unanimité.

##### **2° Commission CCAS affaires sanitaires et cimetière**

La création de cette commission est acceptée

Les membres suivants ont fait acte de candidature

Régine MARTIGNON, Virginie THIRY, Brigitte GUITTIN, Marie MERCIER, Céline TELLIER, Angélique LACAVE, Jacques LOIZEAU. Ces membres sont nommés à l'unanimité.

##### **3° Commission urbanisme**

La création de cette commission est acceptée

Les membres suivants ont fait acte de candidature

Régine MARTIGNON, Stéphanie GAMBETTI, Michel SENERS, Serge GIBIER, Philippe BERTIN, Cédric PELOSATO, Clément SPETKOWSKI. Ces membres sont nommés à l'unanimité.

##### **4° Commission Portions chemins forêts**

La création de cette commission est acceptée

Les membres suivants ont fait acte de candidature

Stéphanie GAMBETTI, Angélique LACAVE, Michel SENERS, Serge GIBIER, Philippe BERTIN, Jacques LOIZEAU. Ces membres sont nommés à l'unanimité.

Il convient par ailleurs de créer une commission de contrôle des listes électorales en application de l'article L 19 du code électoral.

Les membres suivants ont fait acte de candidature

Brigitte GUITTIN, Régine MARTIGNON. Ces candidatures sont acceptées.

Le maire expose qu'il y a lieu également de créer la commission communale des impôts directs. Le mode de désignation des membres oblige le conseil municipal à proposer une liste de 24 noms de personnes de MARS LA TOUR. L'obligation antérieure de faire figurer dans la liste des personnes extérieures à la commune a disparu. Il est proposé de faire figurer dans cette liste l'ensemble des conseillers municipaux, à l'exception du maire qui en est le président de droit. La liste des 21 noms n'étant pas complète à ce jour, le maire rappelle que nous disposons de 2 mois pour adresser la liste au directeur départemental des finances publiques. L'affaire devra être inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

## **2° CREATION DE COMITES CONSULTATIFS**

Le maire indique que certains sujets nécessitent la participation de personnes extérieures au conseil municipal, et dans un objectif de participation citoyenne, il propose de constituer des comités consultatifs municipaux.

### **1° Comité sécurité routière, voirie aménagements urbains**

La création de ce comité est acceptée.

Les membres suivants ont fait acte de candidature :

Régine MARTIGNON, Brigitte GUITTIN, Cédric PELOSATO, Virginie THIRY. Ces membres sont nommés à l'unanimité.

### **2° Comité animations, fêtes, vie locale, associations**

La création de ce comité est acceptée.

Les membres suivants ont fait acte de candidature :

Marie MERCIER, Angélique LACAVE, Céline TELLIER, Michel SENERS, Serge GIBIER. Ces membres sont nommés à l'unanimité.

### **3° Comité environnement développement durable**

La création de ce comité est acceptée.

Les membres suivants ont fait acte de candidature :

Angélique LACAVE, Stéphanie GAMBETTI, Jacques LOIZEAU, Philippe BERTIN, Cédric PELOSATO. Ces membres sont nommés à l'unanimité.

## **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le maire expose que dans le but de faciliter l'administration communale, et en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal peut déléguer une partie de ses attributions au maire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne délégation au maire sur les points visés au 1° à 29° de l'article précité. La compétence déléguée en application du 4° s'exercera dans la limite du montant de 20 000,00 €.

## **ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD SAINT DOMINIQUE**

Le maire expose que le conseil d'administration de l'EHPAD est en principe présidé par le maire (art L 315-10 du code de l'action sociale et des familles). Il se trouve toutefois qu'une incompatibilité prévue par l'article L 315-11 ne permet pas à un ancien directeur de siéger à ce conseil d'administration. Nous sommes précisément dans cette situation, et appartient donc au conseil municipal d'élire le président de cette instance. D'autres membres du conseil sont également en positions d'incompatibilité à savoir Brigitte GUITTIN, Angélique LACAVE, Frédéric LEJEAU et Michel SENERS. Après divers échanges, Céline TELLIER fait acte de candidature, elle est élue à l'unanimité président du conseil d'administration de l'EHPAD saint Dominique.

## **ELECTIONS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

Des représentants du conseil municipal doivent être désignés dans les différentes instances ou syndicats intercommunaux suivants :

### **SIEGVO**

Titulaire : Frédéric LEJEAU

Suppléant : Cédric PELOSATO

### **SYNDICAT DES EAUX DU SOIRON**

Titulaire : Michel SENERS

Suppléant : Serge GIBIER

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD SAINT DOMINIQUE**

Régine MARTIGNON

Cédric PELOSATO

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAD ET MOSELLE**

Roger DALLA COSTA

Michel SENERS

### **CONSEIL D'ECOLE**

Brigitte GUITTIN

### **CAISSE DES ECOLES**

Stéphanie GAMBETTI

Marie MERCIER

Cédric PELOSATO

## **REGIME INDEMNITAIRE DES ADJOINTS**

Le maire expose qu'il appartient au conseil municipal d'arrêter le régime indemnitaire des adjoints, en application des articles L 2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales. Il propose de les fixer au taux maximal, soit 10,7% de l'indice 1027 correspondant à une indemnité brute de 416,16 €. Le conseil après en avoir délibéré accepte cette proposition à l'unanimité.

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le maire rappelle qu'il conviendra très rapidement de voter le budget 2020. Dans l'immédiat il indique que l'exercice 2020 sera marqué à la fois par le changement d'équipe municipale, et par la crise sanitaire qui a d'ores et déjà impacté le fonctionnement de la commune. Dans ce contexte, et pour ce qui concerne la section de fonctionnement, nous devrions nous orienter vers un budget de reconduction, avec notamment en recettes le maintien des taux d'imposition (taxe foncière non-bâti, taxe foncière bâti, taxe d'habitation). Les prévisions de dépenses ne devraient pas comporter d'éléments marquants.

Pour ce qui est de la section d'investissement, elle sera abondée par la section de fonctionnement pour environ 470 000,00€, par le fonds de compensation de la TVA pour environ 120 000,00€, et dans une moindre mesure par quelques subventions. Ces recettes devraient permettre de relancer la réflexion relative à la mise aux normes PMR de la salle des fêtes ainsi que quelques travaux mineurs de voirie.

## **CONCOURS MAISONS FLEURIES**

Il est proposé de reconduire le concours des maisons fleuries. Seront membres du jury : Virginie THIRY, Régine MARTIGNON, Philippe BERTIN, Serge GIBIER, Roger DALLA COSTA. D'autres personnes de MARS LA TOUR seront également sollicitées.

## **REPAS DES ANCIENS**

Il se tiendra le 14 octobre. Les volontaires pour aider à la réalisation sont : Angélique LACAVE, Céline TELLIER, Régine MARTIGNON, Marie MERCIER, Stéphanie GAMBETTI, Brigitte GUITTIN, Virginie THIRY, Jacques LOIZEAU, Roger DALLA COSTA.

## **CADEAUX AUX ELEVES DE CM2**

La cérémonie à l'attention des élèves de CM2 aura lieu le 29 juin. Un dictionnaire est habituellement offert, mais il semblerait que cette tradition n'est plus tout à fait en phase avec les technologies actuelles qui mettent tous ces outils nécessaires à portée de « clic ». Il est donc proposé d'offrir un bon cadeau de 20 € dans une librairie.

## **DISTRIBUTION DES MASQUES**

Pour les masques restant à distribuer, et sachant que nous n'avons pas une liste complète des habitants du village, il est proposé d'inviter les personnes (à partir de l'année de naissance 1961) à venir les retirer en mairie. Une lettre sera déposée dans les boîtes à cet effet.

## **COMMUNICATION**

Céline TELLIER propose la création d'une page Facebook de la commune, en plus du site internet. Il apparaît que de très nombreuses communes utilisent ce vecteur pour améliorer leur communication. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Il est précisé que cette page ne devra en aucun cas être un lieu d'expression polémique. Les personnes chargées de faire vivre cette page seront Céline TELLIER, Virginie THIRY, Stéphanie GAMBETTI, Angélique LACAVE, Cédric PELOSATO.

La séance est levée à 22h15.